

Séance du 19 décembre 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers	
En exercice :	42
Présents :	31
Absents :	11
dont suppléés :	0
dont représentés :	3
Votes pour :	34
Votes contre :	0
Abstention :	0
Suffrages exprimés :	34
Date de la convocation	
12/12/2023	
Date de publication	
26/12/2023	

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Pouvoirs : A-S. PEUREUX-DEMANGELLE à P. GUIGON, C. PARTY à C. CANAL, G. MICLO à F. MONCHABLON

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 142-2023

Objet : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-13 et L2333-76,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- le règlement de facturation de la redevance incitative, à la réduction et au tri des déchets ménagers et assimilés, version 13, en date du 30 novembre 2023,
- le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, version 8, en date du 30 novembre 2023,
- le règlement intérieur des déchèteries fixe, semi-fixe et mobiles, version 11, en date du 30 novembre 2023.
- la délibération communautaire n°220-2017 du 22 décembre 2017 instaurant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères,

Considérant

- l'appel de fonds 2024 du SMICTOM,
- les éléments statistiques fournis par le syndicat, notamment en ce qui concerne le type et le nombre de bacs en place, ainsi que le nombre de levées réalisées,
- la volonté de demeurer dans un cadre tarifaire harmonisé pour les usagers des différents EPCI adhérents du SMICTOM de la zone sous vosgienne, afin d'assurer leur égalité vis-à-vis du service public,
- l'avis des membres du bureau réunis le 5 décembre 2023,

Monsieur le Président expose que le syndicat propose une modification de sa tarification aux usagers. Celle-ci correspondrait à un « forfait incitatif », qui pour un abonnement annuel ouvrirait droit aux services suivants :

- 9 collectes du bac gris à couvercle bordeaux (ordures ménagères résiduelles),
- 26 collectes des sacs jaunes,
- la fourniture de 2 rouleaux de sacs jaunes par an et par personne au foyer,
- la collecte des bornes à verre,
- l'accès aux bornes biodéchets sans limitation et la collecte des biodéchets (particuliers uniquement),
- la fourniture d'un lot de 50 sacs kraft pour les biodéchets par an et par personne au foyer (particuliers uniquement),
- 24 passages en déchèteries (y compris zones à déchets verts),
- un accès aux actions de prévention et de sensibilisation,
- le traitement différencié des flux de déchets conformément aux réglementations en vigueur,

Toute prestation complémentaire, non intégrée dans ce forfait incitatif, ferait l'objet d'une facturation par le SMICTOM de la zone sous-vosgienne.

La tarification unifiée serait la suivante :

	Forfait A	Forfait B	Forfait C	Forfait D	Forfait E	Forfait F
	120L(1)	120L	180L	240L	360L	770L
Forfait Incitatif 2024	151,40 €	208,25 €	285,25 €	367,50 €	604,75 €	1 241,75 €
Tarif levée supplémentaire	3,50 €	6,50 €	9,50 €	16,75 €	27,00 €	60,00 €
Levée supplémentaire pour un foyer justifiant d'une ou plusieurs personnes avec soins	1,75 €	3,25 €	4,75 €	8,38 €	13,50 €	30,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte

- le règlement de facturation de la redevance incitative du SMICTOM de la zone sous-vosgienne tel que modifié lors de la séance du 30 novembre 2023,
- les tarifs suivants :

	Forfait A	Forfait B	Forfait C	Forfait D	Forfait E	Forfait F
	120L(1)	120L	180L	240L	360L	770L
Forfait Incitatif 2024	151,40 €	208,25 €	285,25 €	367,50 €	604,75 €	1 241,75 €
Tarif levée supplémentaire	3,50 €	6,50 €	9,50 €	16,75 €	27,00 €	60,00 €
Levée supplémentaire pour un foyer justifiant d'une ou plusieurs personnes avec soins	1,75 €	3,25 €	4,75 €	8,38 €	13,50 €	30,00 €

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2.

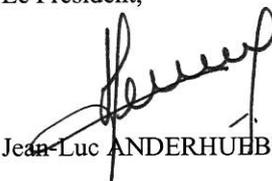
Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

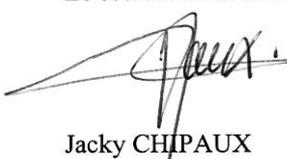
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Jacky CHIPAUX